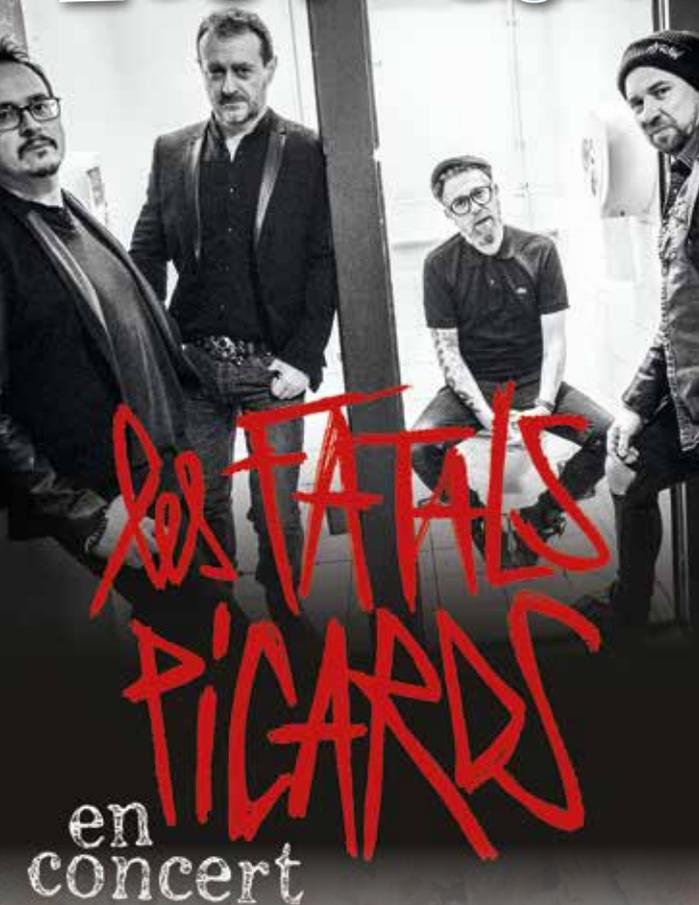


DE BONPAS AU PONT COLORÉ

Les Festivités c'est L'été!



SANSEVERINO



- 2 Comité Ecoles - Petite Enfance - Foyer des Jeunes
- 3 Comité Travaux - Voirie - Matériel
- 4 Comité Social - Travail - Emploi - Economie
- 5 Comité Agriculture - Gestion de l'eau - Développement Durable
- 6-7 Comité Animation Culturelle - Tourisme
- 8 Comité Environnement - Communication
- 9 Les Paluds
- 10-11 Comité Sports - Vie Associative - Jeunesse
- 12 Le mot de la majorité
- 13 Le mot de l'opposition
- 14-15 La vie de la Commune



Edith Landreau

Permanence : le mardi, de 17h30 à 18h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 98 66 09 15 *Mail* : landreau.edith@orange.fr

→ C.M.E. – Conseil Municipal des Enfants

Toujours très dynamiques, nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants, issus des trois écoles de la commune (Jules FERRY, Louise MICHEL et St-Joseph) ont proposé, cette année, de :



- fabriquer des boîtes à idée qui sont disposées dans les trois écoles,
- collecter des cadeaux et petites attentions pour les papys et mamies de la maison de retraite,
- préparer une chanson à chanter en chœur à la maison de retraite.

Merci de penser à nos aînés !

Les plus grands de la crèche vont aussi rendre visite, une fois par mois, aux papys et aux mamies de l'EHPAD.

De beaux projets intergénérationnels !

→ Végétalisation de la cour de l'école maternelle Jules FERRY

Plus chaud, plus tôt, plus long.
L'été se transforme. A l'école, tout le monde transpire !

Alors, nous avons décidé de végétaliser la cour de récréation de l'école maternelle. Des grands arbres ont été plantés au milieu de la cour. La plantation d'arbres permet de réduire la surface d'enrobés bitumineux qui garde la chaleur. Grâce à leur feuillage, les arbres freinent ou stoppent les rayonnements solaires. Les arbres déjà existants ont été conservés et complétés par des grimpanes directement sur les façades et sur les pergolas.

Une pergola supplémentaire a été installée, ainsi que des arceaux où pourront grimper des plantes qui iront ombrager les façades côté Bar des Sports. L'arrosage a également été prévu. Une partie sera réservée au potager de l'école, où les enfants



s'exerceront au jardinage. Une partie sera plantée avec des aromatiques peu gourmandes en eau.

Pour les enfants, les avantages des cours ainsi aménagées permettent de diversifier les jeux et servent de

support pédagogique pour parler de faune, de flore et d'environnement...

Merci beaucoup à nos jardiniers pour l'aménagement mais aussi pour l'entretien régulier de cette cour !



Michel Seignour

Permanence : le lundi, de 18h à 19h, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 82 05 04 46

→ Plus de sécurité pour l'Avenue du 19 mars 1962

Entrées et sorties des écoles, Avenue Joliot Curie, Avenue Paul Langevin, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Louis Pasteur : l'aménagement et la mise en sécurité de l'avenue du 19 mars 1962 était une urgence. Les travaux s'achèvent dans les délais. Rapidité de l'entreprise ROSSI T.P., dans le respect des normes imposées par la Direction des Routes du Département, concernant largeur des routes et rond-points franchissables pour ne pas pénaliser les véhicules autorisés volumineux (tels que les bus), avec pour conséquences réglementaires la non installation de panneaux directionnels sur les rond-points. Pour les piétons, une sécurité accrue : trottoirs et marquages des traversées, création d'une zone à 30km / heure étendue à tout le quartier de l'Espaceur, augmentation du marquage au sol des places de stationnement Avenue Louis Pasteur améliorant le ralentissement de la circulation.



L'aménagement du Chemin du Jeu de Mail

La fin des travaux est prévue pour la fin du mois de juillet. La société Enedis devant rendre opérationnel le nouveau réseau seulement en juin, l'enrobé des tranchées suivra.





Mireille Meynaud

Permanence : le lundi, de 14h à 16h, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 07 23 19 74 Mail : d_meynaud@orange.fr

Les Paniers Solidaires

La profonde crise sociale que connaît notre société engendre des situations délicates. La solidarité alimentaire, c'est permettre aux plus démunis de bénéficier de denrées alimentaires, de produits d'hygiène.

Depuis novembre 2021, une épicerie itinérante, en partenariat avec la commune de Noves, assure une distribution de colis alimentaires tous les lundis, de 14h à 16h.

Depuis janvier 2024, «les Paniers Solidaires» sont installés dans un local situé aux 3 Vergers. La demande est à faire sur le site : <https://les-paniers-solidaires.com/>, le C.C.A.S. de Noves oriente également les bénéficiaires.

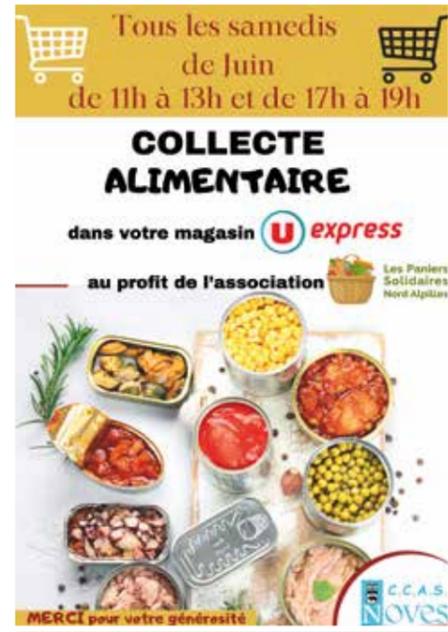
Les colis sont payants selon la composition familiale et leur reste à vivre. Toujours selon le reste à vivre, le C.C.A.S. prend en charge intégralement le colis (dès lors que la demande a été instruite au C.C.A.S.).

Pour l'année 2023, 45 familles ont bénéficié des paniers dont 31 prises en charge intégralement par le C.C.A.S.

Une subvention de fonctionnement a également été versée aux «Paniers Solidaires».

Une collecte de produits aura lieu tous les samedis de juin, de 11h à 13h et de 17h à 19h, à U Express Noves. Le C.C.A.S. remercie Madame et Monsieur DELATTRE, gérants du magasin, pour leur partenariat.

Les bénéficiaires viennent chercher une aide alimentaire mais pas seulement... Ils viennent chercher un sourire, une poignée de main, un regard bienveillant. Les liens créés sont solides, faits de respect et d'écoute. Merci aux bénévoles des «Paniers Solidaires» et bravo pour leur engagement.



Power Boxing Family



Le samedi 13 avril 2024, le Power Boxing Family a organisé une journée conviviale aux arènes de Noves.

Cette journée s'est déroulée en plusieurs temps : balade à moto, repas, buvette...

La totalité des recettes a été reversée à l'association LEA (pour les enfants malades) et au C.C.A.S. de Noves.

Madame Mireille MEYNAUD, Adjointe aux affaires sociales, était présente et a remercié chaleureusement l'association pour ce geste généreux.

Ce don servira à soutenir les Novais et Palunais qui rencontrent des difficultés.

L'ensemble des membres du C.C.A.S. remercie le Power Boxing Family pour cet élan de solidarité.

Registre nominatif

Pour rappel, toute personne de plus de 65 ans ou en situation de handicap se trouvant isolée ou fragile et vivant à son domicile peut être inscrite sur le registre nominatif. Pour ce faire, un formulaire est à retirer puis à remettre au C.C.A.S.

Le C.C.A.S. de Noves est à votre écoute et vous accueille tous les jours, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sauf le vendredi après-midi, et sur rendez-vous avec Natacha BARRIOL, responsable du C.C.A.S.

Mireille MEYNAUD, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-présidente du C.C.A.S. de Noves vous reçoit sans rendez-vous, tous les lundis, de 14h à 16h, au bureau du C.C.A.S.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter le C.C.A.S. au 04 90 24 43 08 ou par mail à ccas@noves.fr.



Monia Lilamand

Permanence : le mardi, de 11h30 à 12h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 31 47 75 06 Mail : adjointeagriculture.noves@gmail.com

L'agriculture c'est la culture !



Dans le cadre de la 7ème édition du Salon des Agricultures de Provence,

organisé au Domaine du Merle à Salon-de-Provence, le P.E.T.R. du Pays d'Arles, en qualité de co-organisateur, a retenu notre demande pour participer à une journée spéciale le vendredi 31 mai 2024, organisée pour l'accueil des élèves de C.M.2 de l'école Jules FERRY et la classe de C.M.1 / C.M.2 de l'école Louise MICHEL.

Cette journée a proposé un programme enrichissant avec des animations et découvertes pédagogiques. C'est avec grand plaisir que j'ai accompagné nos enfants de Noves et des Paluds-de-Noves qui ont eu la chance d'être plongé dans le cœur du monde agricole.

Atelier jardinage à l'école Louise MICHEL

Des palox ont été mis à disposition de l'école des Paluds-de-Noves pour permettre aux élèves de profiter d'ateliers jardinage animés par les employées municipales, pendant les temps de pause et / ou de garderie.

La commune et le SOU des écoles laïques des Paluds, main dans la main, font en sorte que ce projet devienne une belle expérience et découverte pour nos enfants.



Campagne de piégeage des frelons asiatiques

La commune de Noves s'est engagée avec Terre de Provence Agglomération et le GDSA13 pour la campagne 2024 de piégeage de printemps du frelon asiatique.

L'objectif principal de ce piégeage de printemps est d'empêcher l'établissement d'un maximum de nids primaires de *Vespa Velutina*. Il permettra également de comparer les données entre chaque commune et d'apporter des connaissances sur divers sujets comme la répartition géographique du frelon, l'incidence de la météo sur sa date d'apparition et sur le nombre de captures, l'attractivité et la sélectivité des pièges...

Le piège retenu par Terre de Provence Agglomération pour cette campagne est le piège Beevital, que le GDSA13 teste depuis l'automne 2022, et qui a montré son efficacité et sa très bonne sélectivité lors de la campagne de piégeage 2023.



Informations

Calendrier d'entrée en vigueur des nouvelles obligations dès le 1er juillet 2024 :

L'entrée en vigueur des obligations d'émission de factures électroniques et de transmission d'informations et de données de paiement va s'opérer selon le calendrier suivant :

- juillet 2024 pour les grandes entreprises et les groupes T.V.A.,
- janvier 2025 pour les entreprises de taille intermédiaire (E.T.I.),
- janvier 2026 pour les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et micro-entreprises.

En revanche, tous les assujettis, quelle que soit leur taille, pourront être soumis dès le 1er juillet 2024 à l'obligation

de réception de facture sous format électronique.

N'oubliez pas que vous pouvez adhérer à la F.D.S.E.A. (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) qui est là pour vous aider et assurer la défense des agriculteurs.

Téléphone : 04 42 99 08 10

Mail : fdsea@fdsea13.fr



Valérie Colombet

Permanence : le jeudi, de 18h à 19h, en Mairie, Bureau Permanence des élus, sur rendez-vous.

Contact : 06 32 34 06 54 Mail : v.colombet@orange.fr

Un ÉTÉ Culturel à Noves et aux Paluds-de-Noves

Fête de la Musique

Vendredi 21 juin 2024 :

Fête de la Musique, autour de la fontaine.

De 18h30 à 20h30 : animations par les associations novaises et palunaises.

De 20h30 à 22h15 : concert de Adore Duo.

De 22h15 à minuit : concert de Coco Briaval.

Possibilité de restauration dans les cafés du village.

Les Nomade(s)



Dimanche 16 juin 2024 :

« Les leçons impertinentes par Zou »
Cie La Thyase.

Dans le cadre du partenariat entre la Mairie de Noves et La Garance, Scène Nationale de Cavailon.

A 17h, sur le parvis de l'église St-Baudile. En cas de mauvais temps, à la salle de l'Espace. Plein tarif : 10€.

Seul en scène explosif de la pédagogue irrésistible Zou !

Zou, pédagogue nomade, enseigne à loisir des sujets qu'on n'apprend pas à l'école et pourtant essentiels au vivre-ensemble. Au centre de ses leçons, il y a l'amour, l'égo, le consentement, les mots. Avec sa classe improvisée dont nous sommes les élèves, elle décortique et analyse nos relations amoureuses, notre rapport au corps, la norme étriquée, le rire oppressif et le politiquement correct. Elle en profite pour taper des coups de gueule, prendre à parti, rebondir, resserrer les rangs, faire des sondages, démonter nos évidences conditionnées. Dans ce voyage singulier, vous en apprendrez autant que vous rirez. Vous sortirez heureux(ses) et gentiment documenté(es) de cet enseignement cocasse et documenté que Zou nous distille avec une complicité audacieuse. Décoiffant !

Au Théâtre de Verdure

Samedi 8 juin 2024

CONCERT DE MUSIQUE IN NOV'

Samedi 15 juin 2024

CONCERT DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DU GRAND AVIGNON

accompagnés de Bandura, à 21h30. Gratuit.

Samedi 22 juin 2024

GALA DE DANSE

Le Studio (Le Pontet), au Théâtre de Verdure.

Samedi 29 juin 2024

INAUGURATION DU THÉÂTRE DE VERDURE

JEAN-PIERRE MAILLE

20h30 : inauguration

22h : projection de la captation de la pièce de théâtre «Crésus», jouée par l'association novaise « Club du Moyen Age »



Samedi 6 juillet 2024

OFF LES MURS, «LE DÎNER DE CONS»

AVEC ANTHONY JOUBERT,

à 21h30, au Théâtre de Verdure. 10€.

Comme le dit Anthony

Joubert : personne ne peut faire mieux que Jacques Villeret dans son domaine. Mais nous pouvons le faire différemment ! Anthony Joubert apporte sa touche personnelle et vous offre un François Pignon un peu plus naïf dans une mise en scène qui surprend le public sans dénaturer ni la pièce, ni le texte !

Chaque mercredi, Pierre Brochant et ses amis organisent un dîner de cons. Le principe est simple : chaque participant amène un « con », et celui dont l'invité se distingue le plus est déclaré vainqueur. Ce soir, Pierre est heureux, il pense avoir trouvé la perle rare : François Pignon, comptable au Ministère des Finances, passionné de modèles réduits en allumettes. Mais ce qu'il ignore, c'est que Pignon, prêt à tout pour rendre service, est un fiéffé porteur de guigne passé maître dans l'art de déclencher des catastrophes... La rencontre entre deux destins qui n'auraient jamais dû se croiser...

Réservations au 04 90 24 43 15 ou communication@noves.fr.

En première partie, à 20h, concert de «Un air de fête» Gratuit.

Possibilité de restauration sur place (foodtrucks).

Aux Paluds-de-Noves

Mercredi 14 août 2024

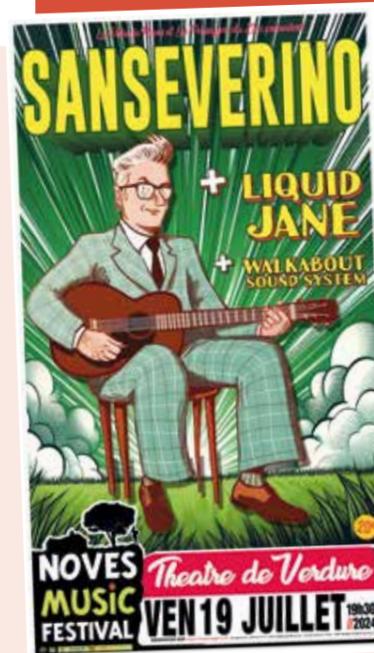
CINÉMA ET MUSIQUE EN PLEIN AIR

« Maison de retraite » comédie de Thomas Gilou, à 21h30, sur la Place du Bicentenaire. **GRATUIT.**

En première partie, **Blushing**, à 20h, sur la Place du Bicentenaire.

Vendredi 19 et samedi 20 juillet 2024 NOVES MUSIC FESTIVAL

organisé par le Comité Animations Culturelles de la Mairie de Noves en partenariat avec Les Passagers du Zinc, au Théâtre de Verdure.



19 juillet / 20€

Ouverture des portes à 19h30

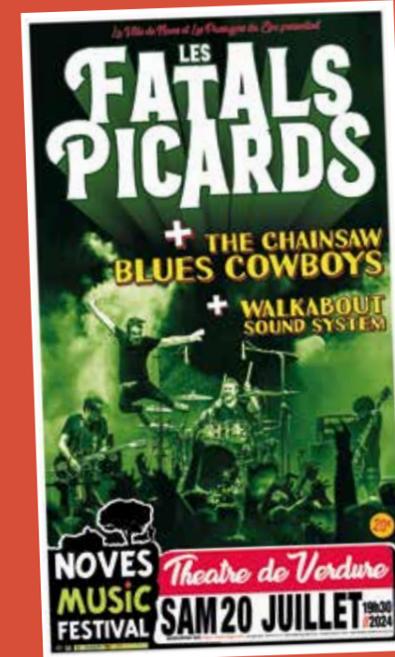
LIQUID JANE C'est au chant et à la guitare, accompagnée par ses deux musiciens qu'elle délivre sur scène une énergie rock lovée dans des rythmiques véritablement soul. A ne pas rater !

SANSEVERINO

Stéphane Sanseverino fait partie de ces artistes bohèmes qui aiment la richesse de la multiplicité d'expériences. En formation swing-rock, entouré d'un big band, en trio avec deux

accordéons, ou en duo, Sanseverino a toujours le don de faire swinguer ses chansons et son public. Il revient avec un nouvel album qu'il nous présente : « Les influences viennent un peu de l'Afrique, du blues des années 70 mais aussi du funk de la Nouvelle-Orléans. Au niveau des textes, j'avoue avoir totalement oublié de me censurer... ».

POSSIBILITÉ DE RESTAURATION SUR PLACE (FOODTRUCKS).



20 juillet / 20€

Ouverture des portes à 19h30

THE CHAINSAW BLUES COWBOYS

Un duo blues / rock atypique qui nous plonge dans un univers musical et cinématographique où l'improbable rencontre entre Sergio Leone et Rob Zombie aurait eu lieu ! Reverend James Chainsaw et Erich Zann s'unissent pour célébrer une messe à la gloire du blues, du gospel et du rock'n'roll !

LES FATALS PICARDS

Au fil des années, Les Fatals Picards ont fait de la scène leur aire de jeux, leur milieu naturel, le lieu de tous les possibles, le creuset de cette alchimie si particulière qui leur permet de fondre, en un tout déjanté et pourtant si cohérent : le rock, la chanson française, l'humour, le second degré, l'engagement politique mais sans embrigadement primaire. Les rater sur cette tournée reviendrait un peu à rater sa vie... Dit comme ça, ça peut paraître exagéré, mais comme le disait je ne sais plus qui à propos de je ne sais plus quoi en mai 68 : « exagérer, c'est commencer d'inventer ».

A la Médiathèque Municipale Marc Mielly

Jusqu'au samedi 26 octobre 2024 «Tous en selle !», exposition de Jacques WINDENBERGER, photjournaliste, dans le cadre du dispositif « En roue libre ! » de la Bibliothèque Départementale, à la Médiathèque Municipale Marc Mielly. C'est une invitation écologique à deux roues un peu partout de par le monde. Allons-y tous ! 18 photographies de Jacques WINDENBERGER. Aux heures d'ouverture de la Médiathèque Municipale Marc Mielly.

Vendredi 21 juin 2024 Café littéraire à 15h. Venez partager vos coups de cœur littéraires autour d'un café. Gratuit. **entrée libre.**

Samedi 22 juin 2024 L'Heure du Conte, de 10h30 à 11h pour les enfants de 0 à 4 ans. **entrée libre.**

Jeudi 4 juillet 2024

Quizz conférence sur les musiques de films, avec Nassim DJ, de 18h30 à 20h. Sur l'Esplanade du Château.

Du burlesque à la science-fiction, du cinéma d'auteur à Hollywood, de Demy à De Funès, rétrospective musicale, ludique et pédagogique, d'un siècle de mariage heureux entre le son et l'image sur grand écran. Qui dit quizz, dit questions, réponses, buzzers et même lots à gagner ! De 20h à 21h30, Nassim DJ animera le pique-nique tiré du sac en attendant la projection.

Cinéma en plein air, avec l'association Cinécyclo, offert dans le cadre du dispositif « En roue libre ! »

de la Bibliothèque Départementale, à 21h30, sur l'Esplanade du Château. Séance de cinéma intégralement alimentée par l'énergie

fournie par un(e) cycliste. Il peut se déployer n'importe où et chaque spectateur est invité à pédaler durant la séance pour produire l'énergie nécessaire à la projection. Cette technologie est adaptée aux impératifs de l'itinérance à vélo : légèreté, robustesse et adaptabilité. **Tout public à partir de 9 ans, places limitées, réservation obligatoire.**

Durant le mois d'octobre :

Alfonsina, installation artistique et multimédia, organisée par la Médiathèque Municipale Marc Mielly, dans le cadre du dispositif « En roue libre ! » de la Bibliothèque Départementale. **Une installation artistique pour découvrir en pédalant et sur écran le récit vibrant d'une petite fille passionnée, Alfonsina Strada, première femme cycliste à participer au Giro d'Italie en 1924.** Une lecture sonore, visuelle et totalement inédite adaptée de l'album Alfonsina, reine du vélo (Joan Negrescolor, 2022, Gallimard Jeunesse). **Création, développement multimédia et composition sonore : Pierre PULISCIANO.**

Samedi 12 octobre 2024

Atelier création avec la plasticienne Angèle GODOY, organisé par la Médiathèque Municipale Marc Mielly, à 15h, à la Médiathèque Municipale Marc Mielly, offert dans le cadre du dispositif « En roue libre ! » de la Bibliothèque Départementale.

Création d'un livre accordéon, qui retrace les péripéties de Monsieur Ours partant à vélo pour les Jeux Olympiques 2024.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, places limitées, réservation obligatoire.



Jean-Philippe Matecki

Permanence : le mercredi, de 18h à 19h, en Mairie, sur rendez-vous, Bureau Permanence des élus.

Contact : 06 24 08 51 95 *Mail* : noves.adjoint.environnement@gmail.com

Aux arbres citoyens !! 450 arbres et arbustes plantés sur l'année dans notre commune.



91 arbres plantés par nos services techniques en divers endroits de nos villages.

200 chênes verts et blancs plantés aux Iscles avec la participation des écoles. Ces arbres ont été financés par l'O.N.F. grâce au plan d'aménagement de nos forêts, adopté par la commune en 2022.

60 essences diverses sur les bords de la voie verte (hors zone TRAPIL) grâce à notre partenariat avec le Conseil Départemental.

100 essences prévues cette année, dans le cadre du parking végétalisé des 3 Vergers.

Un travail de sélection d'essences adaptées et de brassage des variétés pour éviter les épidémies et les abattages de masse.

Le Comité Environnement, nos services techniques et nos partenaires (O.N.F., Conseil Départemental...) nous permettent de mieux respirer et pour longtemps, un investissement jamais réalisé jusqu'à maintenant !



Visas verts : végétaliser la ville avec vous !

La commune subventionne les initiatives de fleurissements et d'embellissement de l'espace public. A vous de jouer pour embellir et favoriser la biodiversité dans nos espaces publics. Les formulaires d'adhésion sont disponibles en Mairie et en Mairie Annexe.



Ramassage citoyen toujours un succès.

Samedi 13 avril, se sont donnés rendez-vous tous les défenseurs actifs de notre cadre de vie et de notre environnement. Nombreux ont été les enfants accompagnés, un gage d'espoir pour l'avenir.

Un appel aux associations a permis des renforts très motivés avec notamment des membres de La Clau, du CLAN, de la R.C.S.C / C.I.F.F., des chasseurs de La Fauvette, de l'Amicale des Pêcheurs, du Cinoche et du SOU.

Dans une excellente ambiance et sous un soleil radieux, **environ 8m³ de déchets ont été récupérés et triés dont 4 litres de mégots qui seront recyclés** et une centaine de pneus extraits de la nature par nos chasseurs.

Merci aux employés communaux mobilisés pour leur aide, aux élus Edith LANDREAU, Monia LILAMAND, Georges JULLIEN, Pierre FERRIER, Magali FROSSARD, Valérie



CHARAVIN et Marine BRANTE pour leur engagement ainsi qu'aux membres très motivés du Comité Environnement, particulièrement Virginie COIRIER, Daniel FERRETTI et Antoine BACHINI.

Merci à tous les concitoyens qui ont encouragé les ramasseurs. La reconnaissance est une source de motivation appréciable. L'apéritif en est une aussi, et c'est autour de ce moment très convivial que s'est clôturée cette belle tranche de vie citoyenne.



Pierre Ferrier

Adjoint représentant les Paluds-de-Noves.

Permanence : le mardi, de 17h à 18h, en Mairie, Bureau Annexe.

Mail : pierre.ferrier@noves.fr



Valérie Charavin

Conseillère Municipale déléguée

Permanence : sur rendez-vous.

Contact : 04 90 95 05 46

Mail : valerie.charavin@noves.fr

Des travaux et des projets



- La toiture de la Maison Pellegrin a été entièrement rénovée.

- Concernant le projet de transformation du Bar des Arènes en superette multi-services, celui-ci avance.



Projet de superette multi-services...

Les cuves de carburant de l'ancienne station services ont été retrouvées, vidées et neutralisées, et des devis sont en cours d'élaboration pour refaire la toiture d'une part, et d'autre part l'étanchéité du toit terrasse de la grande salle.

En parallèle, le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration et sera publié prochainement.

Enfin, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a voté en avril une subvention de 50% pour le financement de l'ensemble des travaux à réaliser.



...et d'une partie bar - restaurant.



Laurent Fabre

Permanence : le mardi, de 17h30 à 18h30, en Mairie, Bureau Permanence des élus.

Contact 06 76 71 11 68 Mail : fabre.laurent68@gmail.com

Le skate park sort enfin de terre !

Le plus dur semblait être fait : conception, concertation, formalités, financement, choix des prestataires. Encore fallait-il démarrer les travaux au bon moment, et c'est chose faite depuis début avril. Tout se passe bien et aucune difficulté n'est venue surprendre l'équipe maître-d'œuvre et les entreprises : l'élagage de la haie de cyprès a été fait dans les délais, le terrain libéré par les services techniques, les poteaux téléphoniques déposés et remplacés par un alignement d'arbres financés par le Conseil Départemental.

La géomètre de l'entreprise est présente en permanence car les nivellements sont au millimètre près tant la technicité sportive est exigeante pour ce type de projet.

La perte de place pour garer les véhicules lors des manifestations au Moulin est reportée le long de la Malautière pour 40 places au moins, car la plantation dans le cadre de l'opération départementale libère un espace aisé pour trois voitures entre les arbres en laissant un large accès le long de la rive pour les piétons et les pêcheurs. Les autres places nécessaires sont compensées aux Trois Vergers, par les modes de déplacement doux et le covoiturage.



Nivellement au millimètre



Dans le Bowl



...et des formes...



... pour un beau parcours !!



Des bosses ...



Parking

A noter, très important :

L'accès de secours vers le stade du Moulin (traversée de l'aire de sports de glisse) sera neutralisé pour travaux sur la zone centrale du skate park, du 13 mai à fin septembre. Le chantier sera isolé et clos en permanence. Cela signifie que, côté Malautière, cela ne crée pas de difficulté, mais que, côté stade, les voies devront être rigoureusement laissées libres et dégagées dans les deux sens, notamment lors des manifestations, car les secours ne pourront venir que par le chemin du Moulin des Filles côté route de Cabannes. Les incivilités ne seront pas les bienvenues malgré la gêne occasionnée. La mise en service de cet équipement de proximité est prévue pour l'automne, et l'information sera publiée au préalable.

La beauté de l'aménagement fait ralentir cyclistes et piétons sur la voie verte, qui n'hésitent pas à poser des questions, prémisses de la convivialité du lieu !

Il y a 4 ans, nous avons été élus par une majorité d'entre vous, sur un programme précis.

Ce programme, nous le réalisons, malgré des imprévus majeurs : crise du COVID qui a retardé les projets, explosion des prix de l'énergie, des matières premières et du coût des travaux, baisse des dotations de l'Etat et des subventions des collectivités départementale et régionale, envolée des dépenses obligatoires.

Et, aussi, des achats non programmés : site des « 3 Vergers », Centre de Loisirs de Villargelle, bâtiments au sud de la Maison de Santé, garage pour la « Maison de la Forêt ».

Nous avançons dans la transparence, sur propositions des Comités extra-municipaux, en veillant à ne pas augmenter les impôts locaux.

Alors, le projet « objectif 2026 » annoncé par l'opposition dans le « Noves - les Paluds infos » de l'automne dernier nous laisse bouche-bée :

- « **redonner une âme à notre centre-ville avec la propreté et la sécurité comme priorité** » : une boulangerie a fermé mais deux boutiques vont ouvrir ! **Et il y a la réalité** : les commerçants s'installent sur le boulevard, les places Jules Ferry et Jean Jaurès, beaucoup plus visibles et passants.

Quant à la propreté et à la sécurité, **qu'en pensent les agents municipaux qui nettoient** tous les jours les rues et les places, **et nos policiers municipaux** qui traquent les incivilités et les stationnements abusifs ? Dans un centre-ville qui n'est pas devenu un coupe-gorge !

- « **exploiter le domaine des 3 Vergers** » : **en deux ans**, malgré le classement du site en zone rouge au P.P.R.I. de la Durance, nous y avons déjà installé une brasserie artisanale, un futsal, un cross-fit, un tailleur de pierres, un entrepôt annexe du Service Technique, les « Paniers Solidaires ».

Et un vaste parking arboré pour les bus scolaires et les particuliers est programmé pour l'automne.

- « **transformer le Bar des Arènes en centre multi-services** » : **l'architecte maître d'ouvrage vous dira que la licence 3 est acquise**, que les plans sont faits et que les travaux, subventionnés, doivent commencer à la fin de l'été.

- « **multiplier les espaces verts** » : **nos trois jardiniers vous diront que Noves ne craint pas la comparaison** avec les autres communes de l'Agglomération !

Espaces verts le long des remparts, places de la Mairie, des écoles, du Marcat, de l'église, des espaces Thibaud et Marcel Ginoux, esplanade du château, sur le parking Fouque, à la Maison de Santé, à l'Espacrier...

Aux Paluds, place Michel Beltrando, cour de l'école, Noria et avenues principales.

Plus de 100 arbres ont été plantés ces derniers mois !

Et d'autres vont l'être, cet automne, le long de la voie verte et sur le parking de la gare.

- « **végétaliser les bâtiments publics** » : cour de l'école maternelle végétalisée, bacs fleuris devant la Mairie et dans les rues, bacs fleuris sur les lampadaires à Noves et aux Paluds...

- « **stopper les constructions de logements locatifs** » : l'opposition nie toujours la loi S.R.U., les amendes annuelles payées pour son non-respect, et surtout la crise du logement (après avoir obtenu des logements sociaux pour soi-même !).

Le « projet 2026 » de l'opposition est déjà réalisé en grande partie ou en cours de réalisation, sans augmenter les impôts locaux et en impliquant les Novais(es) et les Palunais(es).



Les élus de la Majorité

Christian REY et les élus de l'opposition sur tous les ponts.

En février, en soutien aux fermetures de classes de notre secteur.



Toujours en février, notre élue, Christiane MAURIN, a remis les trophées au championnat d'haltérophilie.



Encore en mars, à l'assemblée générale des Paniers Solidaires pour l'aide aux plus précaires.



En mars, nous nous sommes réunis pour préparer le Conseil Municipal avec à l'ordre du jour le budget 2024.

De gauche à droite : Marine BRANTE, Patricia GONDRAN, Nathalie BONAVENTURE, Serge LEVRARD, Christian REY, Edith VERNET et Christiane MAURIN.



Dimanche 7 avril, avec l'Olympique Novais et ses dirigeants, pour Augustin victime du syndrome SADH. Une journée participative pour récolter des fonds lui permettant d'acheter un fauteuil évolutif afin que ses parents puissent le transporter à vélo. Nous y étions pour cette belle journée de dons et de solidarité.

Voisins vigilants : la solidarité renforce la lutte contre les vols et effractions

Attachée à la lutte contre l'insécurité, la Municipalité a lancé l'adhésion de Noves et des Paluds-de-Noves au dispositif « Voisins Vigilants et Solidaires ».



De quoi s'agit-il ?

La plateforme communautaire Voisins Vigilants et Solidaires met en relation les habitants d'un même quartier désireux de prévenir ensemble l'insécurité. En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes ; dans les villes adhérant au dispositif, le nombre de cambriolages baisse de 20 à 40% (source Ministère de l'Intérieur) grâce aux liens privilégiés créés entre la Mairie, les forces de l'ordre et les voisins vigilants.

Comment s'inscrire ?

Chaque citoyen peut s'inscrire simplement et GRATUITEMENT sur le site www.voisinsvigilants.org. Les inscriptions sont vérifiées et validées et les données personnelles sont protégées.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit, votre rôle principal consiste à veiller et alerter. Il s'agit de vigilance passive, les voisins ne se substituant pas aux forces de l'ordre. Vous constatez un événement inhabituel et suspect ? Envoyez une alerte depuis votre téléphone. Elle sera immédiatement transmise par S.M.S. ou courriel aux autres membres, à la Mairie, la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de Châteaurenard, et tous les membres du secteur sont avisés simultanément. Cela permet d'accroître la réactivité de l'action des forces de l'ordre en matière de tranquillité publique et de faciliter l'alerte des citoyens.

135€

Déjections canines

FORCE EST DE CONSTATER QUE LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX DISTRIBUTEURS DE SACS POUR LA COLLECTE DES DÉJECTIONS CANINES LORS DES PROMENADES NE PERMET PAS D'ENDIGUER LES INCIVILITÉS.

Trop de propriétaires négligent le fait de ramasser, trop de sacs jalonnent nos rues. Après une campagne de sensibilisation, la commune est contrainte d'accroître la verbalisation dans ce domaine.

L'amende forfaitaire a été portée à 135€ pour le fait de ne pas ramasser les déjections de son chien. Le même montant est applicable pour les jets de mégots sur la voie publique et le dépôt d'ordures au sol.

Des campagnes spécifiques et régulières seront menées.

RESPECTONS NOUS, RESPECTONS NOVES !



Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances est simple.

Chaque Novais(e), Palunais(e), peut signaler son départ en vacances et bénéficier d'une surveillance gratuite de son domicile grâce aux passages de patrouilles de Police Municipale.

Il suffit pour cela de remplir un formulaire.

Désormais, ce formulaire est disponible en ligne :

<https://noves.fr/operation-tranquillite-vacances/>

Il vous suffit de le télécharger, le remplir, l'enregistrer et le renvoyer à l'adresse mail indiquée.

Vous n'avez même plus besoin de vous déplacer !



Fonctionnement de la collecte des encombrants

Pour vos encombrants, une nouvelle adresse mail pour s'inscrire :

encombrants@noves.fr

Un mail en retour vous confirmera la prise en compte de votre demande et la date de passage du Service Technique. Le 04 90 24 43 00 reste toujours possible.

RAPPELS :

- par **encombrants**, sont pris en charge **uniquement** le mobilier et l'électroménager **volumineux** (ex : sommier, lave-linge ...).
- la collecte des encombrants a lieu une semaine sur deux comme suit :
 - . une semaine le mobilier,
 - . la suivante l'électroménager.
- chaque collecte est limitée à deux encombrants par foyer.
- la collecte a lieu le vendredi, de 8 heures à midi.



Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

EN CENTRE-VILLE, LA COLLECTE DES SACS D'ORDURES MÉNAGÈRES S'EFFECTUE LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS MATINS.

LA COLLECTE DES SACS DE TRI SÉLECTIF S'EFFECTUE LES MERCREDIS MATINS.

LES SACS OU LES CONTENEURS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR À PARTIR DE 19H.

Le non-respect des consignes de ramassage est passible d'une amende de 35€, en application de l'article R 632-1 alinéa 1 du code de procédure pénale.

Nous vous rappelons que la compétence « Déchets » est une compétence de Terre de Provence Agglomération. En cas de questionnement, il vous faut donc vous adresser à cette collectivité.

LES CONSIGNES DE TRI

LE BAC JAUNE



LE VERRE



LES ORDURES MÉNAGÈRES



LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire. C'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation.

DÉBROUSSAILLER, UNE OBLIGATION POUR LUTTER CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones exposées en matière d'incendie (en pratique, aux abords des forêts) et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations.

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

Si la forêt est très présente dans le département des Bouches-du-Rhône, elle est également très vulnérable aux incendies. Ce niveau de risque élevé est lié à plusieurs facteurs défavorables :

- En été, le climat est très sec et présente un nombre élevé de jours de vent fort (mistral) qui accélère les phénomènes de dessèchement de la végétation et favorise la propagation rapide des feux.



- La forêt est présente essentiellement sur des collines calcaires, aux sols peu fertiles et qui retiennent peu d'eau. Les formations forestières sont adaptées à ces conditions et à la sécheresse estivale, mais elles sont également très inflammables.
- Avec le phénomène de changement climatique, les périodes de sécheresse et canicule sont plus fréquentes et s'intensifient.
- La population importante, avec de nombreuses infrastructures ou habitations au contact des forêts qui augmentent le risque d'éclosion des incendies et multiplient les enjeux à défendre.

Dans ce contexte, le débroussaillage fait partie intégrante de la défense des forêts contre l'incendie. Il s'agit donc d'une obligation légale sur notre territoire, classé à risque : l'Obligation Légale de Débroussaillage.

QUI EST RESPONSABLE DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

C'est au propriétaire du terrain soumis à l'O.L.D. que revient la charge de débroussaillage. Il contribue à la protection de son bien qui pourra être défendu efficacement par les services d'incendies et

de secours en leur facilitant également l'accès. Il limite le risque qu'un feu qui surviendrait sur la propriété se propage à la forêt environnante.

SUR QUEL PÉRIMÈTRE DÉBROUSSAILLER ?

En zone rurale, l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts. Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres. Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privé), cette

opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE MAUVAISE EXÉCUTION DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

Si vous ne respectez pas l'obligation de débroussailler, la commune peut vous mettre en demeure de le faire. Le maire peut décider d'une astreinte de 100 € maximum par jour de retard. Vous aurez à payer cette astreinte à partir de la notification de la mise en demeure et jusqu'à ce que vous fassiez le débroussaillage, ou jusqu'à ce que le maire le fasse faire d'office à vos frais.

La commune peut également vous infliger une amende administrative pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé. Par ailleurs, vous risquez une amende pénale pouvant aller jusqu'à 750 € (1 500 € dans un lotissement).

Si le fait de ne pas avoir débroussaillé a permis la propagation d'un incendie qui a détruit le bien d'autrui, vous pouvez être condamné à une peine allant jusqu'à 1 an d'emprisonnement et 15 000 €. S'il s'agit de votre logement, votre assureur peut appliquer une franchise supplémentaire de 5 000 €.